

EN MARS 2015, LE TUEUR ENFIN JUGÉ.

Le 14 décembre prochain, cela fera cinq ans que Jonathan a été tué par le cafetier du pont Saint-Roch à Lavour, Luc F.

Cinq années d'attente, de péripéties et de rebondissements judiciaires. Pour la famille et les proches, cinq années de mâchoires serrées par un mélange de tristesse et de colère.

Le procès aura lieu aux Assises d'Albi en mars 2015. Enfin.

L'association « Jonathan », qui s'est constituée dans les jours qui ont suivi le drame, a besoin plus que jamais de votre soutien, de votre courage pour dire haut et fort que nous ne voulons pas d'une société qui autorise l'autodéfense.

RAPPEL DES FAITS

En décembre 2009, Luc F., propriétaire du bar-tabac Le St-Roch à Lavour, remarque que des barreaux protégeant une fenêtre de son bar ont été sciés, puis replacés grâce à du scotch. Le commerçant prévient les gendarmes. Ces derniers lui promettent de surveiller son bar. Luc F., qui n'a jamais été cambriolé, replace le scotch sur les barreaux et prépare la riposte : il va chercher des munitions dans une maison de campagne pour le fusil de chasse hérité de son père. Puis il installe un lit de camp dans la réserve, au sous-sol. Enfin, sur les conseils de sa sœur avec qui il vit, il tend un fil de pêche entre deux chaises en travers du passage pour les entendre arriver.

Dans la nuit du 13 au 14 décembre, le piège se déclenche vers 2 heures du matin. D'après la reconstitution des faits, cette nuit-là, lorsque les chaises tombent, le buraliste était déjà averti depuis une dizaine de minutes de l'intrusion par le bruit de la vitre brisée. Jonathan et Ugo, deux lycéens de 17 ans désarmés, pensant le commerce vide, sont venus piquer la caisse et des clopes. Mais Luc F. n'appelle pas les gendarmes, il tire à bout portant sur le premier en criant « bande de salopards ». Il tire une deuxième fois, mais Ugo s'échappe. Jonathan, inconnu des services de police sauf pour une histoire de graffiti et de bagarre au lycée, meurt dans les minutes qui suivent.

Le cafetier plaide depuis la légitime défense !

Les conditions de la légitime défense – le danger imminent et la riposte proportionnée – ne sont pourtant pas réunies. D'autant que plusieurs clients du bar-tabac se rappellent que le patron n'hésitait pas à déclarer que s'il était cambriolé, « il attendrait le ou les auteurs et leur mettrait un coup de fusil, avant d'appeler la police ». Un autre habitué du bar raconte qu'après l'épisode des barreaux sciés, Luc F. avait montré son fusil à la cantonade en lançant : « Ils ont qu'à y venir ». Il dira même à plusieurs reprises : « Je suis dans mon droit et je dirais même dans mon devoir ».

(d'après l'article de Violette Lazard, « Libération » 30 janvier 2014)

Certaines personnes pensent que la création et l'activité de l'Association « Jonathan » sont autant de soutiens aux cambrioleurs de tous horizons.

Bien évidemment Jonathan était en train de faire une énorme bêtise. Mais acceptons-nous de vivre dans une société où un homme, armé, attend plusieurs nuits et tire à bout portant pour tuer un adolescent qui vient voler quelques paquets de cigarettes ? Où un adolescent qui se fourvoie est sanctionné par la mort ? Défendons le respect de l'humain et les conditions d'un mieux-être ensemble.

Le verdict du procès aux Assises signera le cadre de la société dans laquelle nous devons vivre.

Si cette cause vous semble, comme à nous, essentielle, rejoignez l'Association « Jonathan » :

**LE 14 DÉCEMBRE 2014 À 11 H DEVANT LE CAFÉ SAINT-ROCH
À LAVAU, MOMENT DE MÉMOIRE ET D'ACTION SILENCIEUSE
DANS LA DIGNITÉ.**

Nous vous tiendrons par ailleurs informés des différentes actions à venir dans l'attente du procès.

CONTACTEZ-NOUS

adressez un mail à : marchepourjonathan@laposte.net

POUR EN SAVOIR PLUS

Page Facebook : [assoc jonathan](#)

Site de partage des articles de presse :

<http://toutbox.fr/partage-association-jonathan>